

# **De la connaissance des espèces à la gestion des espaces : L'administration de la biodiversité à travers le cas d'un parc national**

**Thomas Debril<sup>1</sup>**

**Chercheur associé au Centre de Sociologie des Organisations**

**thomas.debril@sciences-po.fr**



**3èmes journées de recherches en sciences sociales**

**INRA SFER CIRAD**

09, 10 & 11 décembre 2009 –Montpellier, France

---

<sup>1</sup> Pour toute correspondance : 4 rue Joseph Chanrion 38 000 Grenoble. Cette étude prend appui, en partie, sur les données empiriques récoltées lors des chantiers de recherche du Master de Sociologie de l'action de Sciences Po et sur le travail mené par Hugo Bertillo, Jourdain A., Lévêque N., Toqué M.. Qu'ils trouvent ici l'expression de mes remerciements.

# Résumé

L'article porte sur la mise en œuvre des politiques environnementales. Il montre d'abord, à partir du cas d'un parc national, comment l'organisation socio-économique à laquelle participent les différents usagers du territoire conditionne la portée des politiques de protection de la nature. Il montre ensuite, en distinguant deux formes alternatives de régulation de ces territoires, que c'est bien dans la manière dont les agents de l'établissement public parviennent à combiner expertise scientifique et compétence politique que se joue l'efficacité de ces politiques.

**Mots clefs : politique publique, environnement, territoire, parc, agriculture.**

La question environnementale fait aujourd'hui l'objet d'un vaste discours, largement idéologique, dans la société civile. Certains observateurs pointent d'abord du doigt une dégradation de plus en plus évidente de l'environnement, dénoncent les difficultés qu'ils rencontrent à prioriser les enjeux environnementaux auprès des gouvernants comme l'application laxiste des textes et le caractère approximatif de leur mise en œuvre. D'autres observateurs, plus sceptiques, remettent en cause ce diagnostic alarmiste et le caractère irréversible de la crise écologique, dénoncent le caractère abusif d'une mise sur agenda portée par des enjeux idéologiques et un opportunisme politique, rappellent la dimension déjà contraignante des mesures prises en matière de protection environnementale.

Ces deux positions, par la mise en scène du traditionnel face à face entre expertise scientifique et professionnalisme politique apparaissent évidemment un peu simplistes. Elles évacuent notamment la diversité des acteurs qui participent autant de la qualification du problème environnemental et de sa mise sur agenda que de la mise au point des solutions et de leur mise en œuvre politique. Cette opposition entre le problème environnemental constitué par la mesure scientifique d'un côté et sa solution mise en œuvre par l'action politique de l'autre, nous empêche de penser l'hétérogénéité des hybrides entre nature et culture que ne cesse de tricoter la diversité des médiateurs qui s'intercalent entre les deux termes et qui donnent à nos politiques publiques leur consistance spécifique.

C'est bien cette consistance des politiques environnementales que nous voulons revisiter à partir des actions menées par le parc national de la Vanoise en évitant aussi bien l'optimisme d'une approche juridique accusée d'adopter une vision balistique de l'action et de surestimer considérablement le pouvoir réglementaire de l'administrateur que le pessimisme sociologique accusé de se focaliser trop exclusivement sur l'inefficacité et l'inefficience des règles au regard des pratiques des administrés. Cette opposition entre la représentation juridique d'une politique publique sans homme d'un côté et la représentation sociologique des hommes sans politique publique de l'autre nous empêche évidemment de saisir la manière dont la diversité de nos médiateurs s'emparent des règles et participent, chacun à leur manière, de l'animation de ce territoire. Il est vrai que l'histoire même de l'établissement nous oblige aussi à appréhender simultanément expertise scientifique et professionnalisme politique tant le parc a su travailler les deux termes conjointement et cela dès les débuts de son histoire en 1963.

L'expertise scientifique du parc de la Vanoise prend d'abord la forme d'observations, aussi bien faunistiques que floristiques, réalisées par les agents de terrain. Ces agents, progressivement formés à la reconnaissance des espèces les plus menacées, suivent les protocoles et renseignent les fiches établies par le siège de l'établissement, alimentent les bases de données permettant aux scientifiques de leur direction de produire des documents secondaires au premier rang desquels figurent des cartes de répartitions qui synthétisent l'état de la flore et rendent visible la répartition géographique des différentes espèces.

Pour autant, l'activité des personnels ne consiste pas simplement à suivre l'évolution de cette biodiversité et à identifier d'éventuelles corrélations entre l'évolution du milieu et l'évolution des pratiques. Il s'agit aussi d'assurer la protection de ce biotope particulièrement riche par un activisme réglementaire et policier. Les agents vérifient alors que les pratiques respectent les mesures du décret de 1963 et sanctionnent les éventuels débordements, que ceux-ci portent sur les projets d'aménagement, le respect de la réglementation en matière faunistique ou floristique, le respect du décret quant aux pratiques de ski.

Si l'activité de l'établissement consistant à suivre le milieu et la diversité des pratiques qui s'y déroulent s'est d'abord concentrée dans la zone cœur du parc, les établissements publics

apparaissent aujourd'hui confrontés à un enjeu fort. Avec la loi de 2006, il ne s'agit plus simplement pour les chargés de mission des établissements publics et leurs agents de réaliser des inventaires dans la zone cœur des parcs et de sanctionner les infractions au code de l'environnement. Plus que cela, il s'agit d'enrôler les communes derrière un document réaffirmant les enjeux naturalistes dans la zone périphérique.

Dans cette perspective, le projet de charte que la direction de l'établissement cherche aujourd'hui à faire signer aux élus suggère deux manières contrastées de travailler l'articulation entre expertise scientifique et police de l'environnement. A partir d'un examen de la mise en œuvre de la politique du parc national de la Vanoise au sein de deux secteurs appartenant aux deux vallées, la Maurienne et la Tarentaise, nous serons en mesure de montrer deux modes de régulation contrastés présentant, chacun à leur manière, une articulation spécifique entre expertise scientifique et compétence politique. C'est bien dans la manière dont les agents du parc parviennent à combiner les deux termes que se joue l'efficacité d'une politique publique reposant aujourd'hui l'épineuse question des limites territoriales et des domaines de compétence des agents.

## **I) L'étanchéité de la Tarentaise**

Nous décrivons d'abord l'organisation socio-économique de cette vallée largement structurée par l'arrangement que l'on peut observer entre les exploitants de domaines skiables et les maires de communes. Nous verrons que cet arrangement entre le marchand et le politique place non seulement les agriculteurs dans une position de plus en plus difficile mais fabrique aussi la relative étanchéité de ce territoire aux préoccupations environnementales portées par le parc. Nous chercherons alors, dans un deuxième temps, à montrer les ressources dont dispose les personnels de l'établissement public dans leurs relations avec les usagers du territoire et tenterons de décrire la manière dont ils travaillent à la prise en compte des enjeux de biodiversité.

### **A) L'organisation du territoire : le marchand, le politique et le paysan**

#### **1) L'arrangement entre les exploitants de domaine et les maires de communes**

Aux yeux des élus, le tourisme d'hiver et les stations de ski apparaissent d'abord comme le moyen de développer efficacement l'activité économique de leurs communes. Il est vrai que les maires évoquent de manière récurrente la désertification et le départ des jeunes, qui, à la fin de leurs études, ne reviennent pas au pays. Dans cette perspective, on comprend que les stations apparaissent comme l'occasion de valoriser les terrains à construire et de maintenir la population au pays. Si l'étendue du domaine skiable apparaît comme un critère décisif pour les professionnels du tourisme cherchant à séduire les tours operators, les élus disposent aussi de ressources intéressantes à l'égard des exploitants de domaines. Leur rôle est en effet capital lors du montage et du dépôt des dossiers d'Unité Touristique Nouvelle, indispensable à l'installation des promoteurs immobiliers et des remontées mécaniques. Ils disposent en outre des ressources réglementaires nécessaires au développement de l'immobilier touristique et à la construction des lits indispensables à la rentabilité des stations sur leur commune. Les élus signataires des permis de construire délimitent des zones constructibles et exploitables par des

promoteurs immobiliers, travaillent à l'adhésion de la population, critère important auprès des institutionnels.

*« Et donc le lancement d'une station, c'est un peu l'ouverture vers une économie de marché pour arriver à faire comme on dit toujours « du travail au pays ». Alors ça veut dire quoi devenir une station ? Ca veut dire être capable d'offrir un certain nombre de prestations. D'abord du logement : « Venez chez nous, on peut vous accueillir. » « Oui, mais qu'est-ce que je peux faire ? » « Vous allez pouvoir faire du ski. » Ski de piste et ski de fond (...) Ce qui veut dire qu'on passe d'un télésiège deux places à une télécabine. Donc du coup, on peut accroître notre capacité d'hébergement et donc on peut mettre en place des programmes immobiliers ». Elu*

De leur côté, les stations de sports d'hiver représentent pour les communes une manne d'emplois dont une partie est directement liée à l'exploitation des pistes et du domaine. C'est le cas des perchmans, des dameurs, des moniteurs de ski ou des guides de montagne, qu'il s'agisse de leur activité principale ou d'une activité secondaire. L'existence d'une station permet également la création d'emplois moins directement liés à l'exploitation des remontées et du domaine. L'hôtellerie, la restauration ainsi qu'un grand nombre de commerces viennent s'installer dans et autour de la station. Les stations participent enfin au financement de certaines activités et équipements communaux. C'est bien ce que signale cet exploitant qui, après avoir dénoncé le caractère opportuniste de certains socioprofessionnels qui n'ouvrent leur commerce que pendant la pleine saison, pointe du doigt l'importance du budget consacré à la vie de la commune.

*« Si on prend dans les grosses stations, l'exploitant de remontées mécaniques c'est la vache à lait. C'est celui qui paye tout. Je caricature à peine. Nous, tous nos investissements c'est nous, on paye pour la gouvernance, on paye pour la redevance, pour les navettes dans la commune, en bas, le festival de musique en été, on soutient le golf à 30 000 euros par an ». Exploitant domaine skiable*

Le développement économique par le tourisme d'hiver, s'il contribue à maintenir la population au pays et à attirer de nouveaux résidents participe largement de l'enrichissement de ces communes de Tarentaise qui disposent parfois de budgets sans commune mesure avec celui du parc. Dans cette perspective, on comprend que les élus qui bénéficient de terrains intéressants puissent céder aux avances des stations cherchant à étendre leur domaine d'activité pour mieux valoriser les kilomètres de pistes qu'elles sont susceptibles de mettre à la disposition des touristes. Si l'économie des sports d'hiver semble connaître aujourd'hui un relatif tassement, les responsables de domaines skiables évoquent de leur côté la pression de certains élus réclamant avec insistance l'installation d'une station sur leur territoire.

## 2) Les agriculteurs paient les coûts de la coopération

Alors que les prix du foncier bâti augmentent, les agriculteurs les plus éloignés des stations voient se rapprocher progressivement les aménagements associés à l'extension de ces domaines. La cohabitation entre professionnels du ski et professionnels de l'agriculture n'est pas aussi sereine qu'il y paraît en Tarentaise. C'est bien, ce dont témoigne le responsable de groupement pastoral suivant reconnaissant l'incompatibilité des rythmes d'activité des touristes et des agriculteurs. Les agriculteurs apparaissent ainsi repoussés sur des zones plus éloignées, plus pentues et accidentées, plus risquées et avalancheuses. Les agriculteurs perdent ainsi des journées de pâturage. L'arrangement entre exploitants et élus semblent bien se traduire ici par des conditions de travail plus difficiles pour les agriculteurs.

*« La pression foncière est importante. Parce que là, à 1550 où on démarre l'alpage, on a notre premier chalet de fabrication et une cave d'affinage qu'on a construit il y a 4 ans pensant être tranquille et au bout du monde, puisqu'on était vraiment retirés de la station. Et depuis 4 ans, on nous a planté juste à côté un HLM. Donc ça, c'est déjà une journée de pâturage en moins. Au dessus, il vient de se vendre 4 hectares de pâturage en moins. Et puis petit à petit on va être obligé de partir. A 3h du matin on démarre les engins, c'est vrai que ça fait du bruit, les vaches les sonnettes etc. Alors qu'on était à l'écart de ce qui était construit. Alors on va de plus en plus haut. Enfin comme on construit jusqu'à 2000 maintenant, on se demande jusqu'où il va falloir aller parce que la végétation elle a aussi une limite ». Groupement pastoral*

Dans cette perspective, les agriculteurs tiennent fréquemment des propos relativement durs à l'égard de leurs élus dont les arbitrages leur apparaissent être systématiquement en direction des stations. Les agriculteurs ne pointent pas simplement la passivité des élus qui ne soutiennent pas suffisamment les pratiques pastorales. Plus que cela, ils dénoncent la pratique des maires consistant à mobiliser leur expertise réglementaire et leur légitimité d'élus pour récupérer et mettre à disposition des stations les terrains les plus intéressants.

*« Le maire vous le dira, il n'aime pas les paysans. Il ne fait rien pour les agriculteurs, rien du tout. D'abord il nous ramasse toutes les propriétés. Ils rachètent. On est exproprié après. Tout ça pour la station. Pour faire du béton. Là y a X qui a acheté tout le grand domaine. Et là ils continuent à nous faire reculer tout doucement les paysans. Et puis y a rien d'autre pour nous mettre ailleurs, d'autres parcelles où nous remettre ». Agriculteur*

Si la régulation de notre système d'action en Tarentaise apparaît d'abord structurée par l'arrangement entre les responsables des domaines skiabiles et les élus des différentes communes de la vallée, nous pouvons désormais tenter de cerner l'activisme des agents du parc.

## **B) Implication et désengagement des agents de terrain**

### **1) Surveillance du milieu et police de l'environnement : une relative impuissance à l'égard des stations**

Les agents de terrain, lorsqu'ils évoquent l'organisation de leur secteur, évoquent aisément les effets nuisibles des stations sur la biodiversité. Les travaux de terrassement nécessaires à l'aménagement des pistes et à l'installation des gares d'arrivée de télésiège détruisent non seulement les espèces floristiques qui se trouvent sur le tracé mais dérangent aussi la faune. Ce n'est pas tant les ongulés qui apparaissent ici les plus menacés mais plutôt les galliformes, les mortalités dues aux collisions avec les câbles des remontées étant relativement importantes. Ces aménagements ont par ailleurs des conséquences plus profondes et plus durables sur les paysages et les milieux de vie de ces espèces. C'est bien sur cette idée qu'insiste l'agent suivant qui, à l'aide d'une carte, nous montre non seulement le caractère expansionniste des remontées mécaniques quadrillant de manière toujours plus serrée le territoire mais aussi le caractère invasif d'un tourisme de masse relativement peu respectueux de la richesse faunistique et floristique. Néanmoins, si les agents identifient aisément les coûts associés à la présence des domaines skiabiles, ils reconnaissent dans le même temps ne disposer que de peu de ressource pour endiguer leur expansionnisme.

*« Donc première chose c'est que c'est très dévoreur d'espaces naturels. Quand on fait une remontée mécanique et quand on fait skier du monde derrière, le monde naturel il n'a plus*

*grand-chose de naturel puisque là on ne détruit pas seulement les espèces, on va détruire le milieu de vie, le support. Donc ça génère tout une économie uniquement basée sur le ski et basée sur le tourisme de masse. On va passer d'une commune où on a 1000 habitants permanents à 30000 lits touristiques l'hiver. Donc tout ça, c'est la gestion des déchets, il y a maintenant la course à l'échalote sur la course à l'enneigement artificiel puisqu'il y a de moins en moins de neige. Ça génère toute une économie très peu respectueuse du milieu nature. Mais quand tout le développement se fait par le tourisme de masse, on ne peut pas lutter. Economiquement, parc ou pas parc, ce n'est pas le problème au moins pour la Tarentaise, peut-être pas pour la Maurienne, mais pour la Tarentaise ...». Agent*

Dans cette perspective, les agents de terrain semblent se concentrer autour des deux missions traditionnelles du parc. Il s'agit d'abord de sanctionner les infractions au code de l'environnement et au décret de 1963. A travers ces missions de police, il ne s'agit pas tant de surveiller les éventuels débordements des stations que de réaliser une police de la chasse, de la pêche, de la circulation, ou de l'eau renvoyant aux incidents en matière de pollution. Il s'agit ensuite d'assurer les traditionnelles missions de veille écologique consistant à se déplacer sur le terrain pour assurer un suivi floristique et faunistique du milieu.

*« Nous on va faire le suivi rapace, on va suivre la reproduction de telle espèce, de l'aigle royal. C'est vérifier que le nid est chargé ou pas chargé, que ça pond ou que ça pond pas, ce qui nous permet de connaître un peu la production. Ça va être des comptages de chamois, des prospections flore pour contribuer à la connaissance de la flore, en particulier les espèces jugées prioritaires par l'établissement ». Agent*

Si les agents du parc et les personnels des stations n'entretiennent finalement que très peu de relations, les agents développent toutefois de nombreuses actions avec les autres acteurs du territoire. Ce sont ces actions, à la fois ponctuelles et hétérogènes, sur lesquelles nous pouvons nous attarder dans la mesure où elles nous montrent, de manière très concrète, une première forme d'administration du territoire.

## 2) Les agents de terrain aménagent en périphérie

Si les agriculteurs semblent payer une grande part des coûts de la régulation entre les élus et les stations, ces agriculteurs développent fréquemment un discours positif à l'égard des personnels du parc et acceptent de prendre en compte les enjeux de biodiversité identifiés par les personnels de l'établissement public. C'est bien ce dont témoigne le responsable de groupement pastoral qui pose une clôture pour éviter le sur-pâturage d'une zone déjà surexploitée et permettre l'éventuel retour de la flore.

*« Il y a un endroit où le parc souhaitait depuis longtemps que les bêtes n'aillent plus parce que c'est un endroit qui a été sur-pâturé par des moutons pendant très longtemps. Ils nous avaient demandé d'essayer de ne plus mettre les bêtes à cet endroit là, de façon à voir naturellement comment la flore peut revenir, comment elle évolue. Bon ben c'est pas compliqué, il a fallu tirer un kilomètre de clôture, tous les ans on tire un kilomètre de clôture pour pas que les bêtes y aillent. Ce n'est pas grand-chose et eux, ils sont contents qu'on fasse cet effort ». Groupement pastoral*

De leur côté, les agents du parc accèdent à un certain nombre de réclamations des agriculteurs, acceptent d'apporter quelques services comme l'hélicoptage par exemple. En facilitant le travail des agriculteurs relégués sur des zones difficiles, le parc maintient ainsi une activité pastorale sur des zones qui ont tendance à être abandonnées. Si les agriculteurs participent au maintien de la zone ouverte et à son entretien par le pâturage, ils profitent des dédommagements de l'administration. Les agriculteurs voient ainsi dans les enjeux

environnementaux non pas simplement la menace de contraintes supplémentaire mais aussi l'opportunité de continuer à faire vivre ces alpages de faibles valeurs et qui ont tendance à être délaissés.

Si les agents du parc parviennent ici à nouer des partenariats avec ces agriculteurs souffrant de l'arrangement entre élus et stations, ils parviennent aussi à entretenir des relations intéressantes avec les accompagnateurs, personnels qui, sans être guide, organisent des randonnées en montagne. Le parc apporte à ces personnels un statut et un label, une visibilité facilitant leur insertion dans l'économie touristique. Que ce soit par l'intermédiaire des offices de tourisme, de la revue éditée par le parc ou plus simplement et plus directement à l'occasion des randonnées que les agents proposent à la clientèle, les personnels du parc font connaître l'activité des accompagnateurs et proposent leurs prestations. Plus que cela, certaines interventions à thèmes sont même formalisées entre le parc et les animateurs labellisés qui sont alors rémunérés par l'établissement. Les accompagnatrices sensibilisent de leur côté les touristes au caractère exceptionnel d'un territoire nécessitant une protection particulière, reprennent le discours et expliquent les actions développées par le parc en matière environnementale. Les accompagnatrices évoquent non seulement l'expertise scientifique développée par les chargés de mission de l'établissement mais aussi son activisme politique ou gestionnaire en matière de protection de la nature. Elles relaient ainsi le discours du parc auprès d'une population parfois très jeune et par rapport à laquelle certains agents reconnaissent avoir du mal à communiquer. Les accompagnatrices participent ainsi, à leur niveau, à la bonne image du parc auprès des populations mais aussi à l'amélioration des relations entre parcs et élus relativement friands de ce type d'animation dans les écoles.

*« L'engagement, il est sur le message de protection de la nature, de l'environnement. Faire savoir aux personnes qui viennent en vacances par ici le fonctionnement du parc... C'est la vie du parc, au niveau scientifique y'a des études qui sont faites, des suivis au niveau de la faune, on a chaque année une, deux, trois journées d'information qui nous permettent de faire le point sur les différentes études menées et leur impact. Ça permet à nous qui sommes désignés ou qui nous désignons volontiers de faire le relais de ces informations auprès des personnes qui viennent en vacance. Le parc ne recrute pas les gens pour nous mais nous permet de les solliciter en tant qu'ambassadeurs du parc puisque c'est l'expression qui nous est consacrée ». Accompagnatrice*

De même, les exploitants des petites « stations village » n'adoptent pas du tout le même discours que leurs homologues des grandes « usines à ski » à l'égard du parc. Loin de voir les préoccupations environnementales du parc comme un élément de contraintes supplémentaires, ils y voient au contraire l'occasion de se différencier à l'égard de la concurrence. Compte tenu de la proximité des très grandes stations de ski, ces exploitants, plutôt que de chercher à vendre des kilomètres de domaine skiable par rapport auxquels ils apparaissent peu compétitifs, proposent une autre qualité de séjour renvoyant au caractère familiale d'une station respectueuse de l'environnement. Société d'exploitation et agents du parc se retrouvent ainsi autour d'un tourisme alternatif qui réaffirme les enjeux associés au respect de la nature. Alors que le parc contribue à l'image de marque de ces petits domaines, soutient leur stratégie de différenciation et facilite leur positionnement sur le marché très concurrentiel du tourisme, la station accepte certaines propositions comme celles consistant à placer des balises sur les câbles des remontées mécaniques à l'origine de ces nombreuses collisions avec les galliformes que nous avons déjà évoquées.

*« Par exemple sur notre domaine skiable, ce qu'on va mettre en avant ça ne va pas être notre kilométrage de pistes, ça sera la possibilité de voir des animaux depuis les pistes de ski quasi quotidiennement, il y a des panneaux sur le domaine skiable qui rappellent, qui les présentent. Le PNV joue aussi ce jeu : il y a des gardes du parc qui font leur boulot et en*

*même temps, ils communiquent auprès de la clientèle Après, il y a des choses sur les travaux neufs, des choses comme ça, il y a la mise en place de bouchons de protection des animaux, ce sont des flotteurs qu'on dispose sur les câbles de remontées mécaniques qui permettent de signaler les câbles et qui évitent la collision des animaux avec les câbles, qui est un fort cas de mortalité dans certaines zones. C'est le genre de truc qu'un développe ». Exploitant domaine skiable*

De leur côté les élus de ces petites communes adoptent fréquemment un discours relativement nuancé à l'égard du parc. Ces élus, s'ils ne disposent pas d'importantes stations de ski, apprécient notamment le travail de mise en valeur de leur patrimoine sur lequel ils s'appuient pour valoriser l'intérêt touristique de leurs sites et se différencier à l'égard de la concurrence. Dans cette perspective, le parc n'est pas vu comme un acteur surveillant l'application du décret de 63 et sanctionnant simplement les débordements. C'est aussi un acteur qui participe du développement économique de leur commune, ce à quoi sont évidemment toujours sensibles ces élus.

## **Conclusion**

L'arrangement que nous avons pu observer entre exploitants de domaines skiables et maires de communes, s'ils datent des années 60, apparaît encore largement structurant dans l'organisation socio-économique de la Tarentaise. C'est bien cet arrangement entre le marchand et le politique qui semble à l'origine de cette relative étanchéité de la Tarentaise, à l'égard du parc. Alors que les gérants des domaines skiables et les agents du parc semblent avoir des enjeux largement opposés, ces deux types d'acteurs ne semblent pas entretenir des relations importantes. C'est bien la stratégie du chacun chez soi qui semble primer, le parc ne disposant finalement que de peu de ressources pour modifier les pratiques de cet interlocuteur.

Pour autant, il ne faudrait pas en conclure que les agents du parc ne font rien. Bien au contraire, ils aménagent leur relative impuissance et les conséquences environnementales associées au développement de l'industrie touristique par un engagement accru dans les activités scientifiques et par des arrangements ponctuels avec les acteurs qui vivent autour des stations et qui paient, pour une part, les coûts de cette régulation. C'est bien ce que nous montre la diversité des partenariats qu'ils parviennent à nouer avec les agriculteurs, les petites stations de ski, les accompagnateurs ou les écologistes qui, en échange de quelques informations, peuvent leur apporter une liberté de ton et thématiser les questions qu'ils souhaitent voir relayer plus bruyamment. Il ne s'agit donc pas d'ironiser sur ces actions mais de reconnaître qu'elles sont partie intégrante de la mission du parc.

## **II) La porosité de la Maurienne**

Au sein de la Maurienne, la politique du parc vient butter sur l'alliance entre les agriculteurs et les maires des communes qui dénoncent la politique intrusive du parc encadrant de manière toujours plus stricte les pratiques. Néanmoins, les agents du parc retrouvent ici davantage la main que leurs homologues Tarentaisiens. En effet, ils parviennent à influencer sur les pratiques agricoles en négociant l'application de la règle et en modulant les sanctions qui s'y rapportent.

## A) L'organisation du territoire

### 1) La défiance des agriculteurs à l'égard du parc

Les agriculteurs de haute Maurienne n'adoptent pas le même point de vue que leurs homologues de Tarentaise à l'égard du parc. Alors que les premiers souffrent du développement touristique porté par les exploitants de domaine skiable et les maires et apparaissent relativement favorables aux mesures de protection environnementale, les seconds sont au contraire relativement opposés aux agents et tout particulièrement à la direction de l'établissement. Les restrictions du parc en matière d'utilisation des pistes pour se rendre aux alpages semblent cristalliser une grande part de leurs reproches. L'arrivée du parc apparaît ainsi associée à l'apparition de nouvelles contraintes qui remettent en cause le caractère traditionnel des pratiques agricoles et nourrissent le sentiment de dépossession que relevait déjà le rapport Gibran. L'irritation des agriculteurs touche par ailleurs aux recommandations des agents qui se mêleraient de gestion pastorale alors même qu'ils méconnaissent les modes d'exploitation agricole qui ont cours sur le territoire depuis de nombreuses années, méconnaissent la manière dont fonctionnent les entreprises agricoles et les conditions relativement difficiles qui se rapportent à cette activité en montagne.

*« Je suis propriétaire, je suis propriétaire de mon terrain et depuis que le parc est venu, chaque année, ou chaque dix années, il y a une couche qui s'empile soit pour aller dans mon alpage, soit pour autre chose. Au début tout était libre, ensuite on a commencé à dire, t'as pas le droit de ceci pour utiliser la route, pour aller entre deux zones, c'est des laisser - passer, ensuite il faut aller les chercher à la mairie, ensuite il fallait donner ton nom, après c'est combien de générations, après c'est si tu fabriques sur place et que pour le commerçant il n'a plus le droit de venir visiter. Moi je suis propriétaire, je suis chez moi. Alors quand on ne connaît rien à un territoire, qu'on ne connaît rien à une exploitation agricole et qu'on vient parce qu'on a appris que les oiseaux ils chantaient le matin à je ne sais pas quelle heure, et qu'on vient vous apprendre ce qu'il faut faire chez vous, il y a un moment voilà ». Agriculteur*

Le parc est non seulement perçu comme un acteur contraignant leur activité mais il est aussi perçu comme un acteur ne proposant pas de réelles solutions aux problèmes qu'il soulève. Il est vrai que l'opposition entre les pratiques agricoles et les enjeux environnementaux peut apparaître relativement indépassable sur un certain nombre de dossiers. C'est le cas par exemple pour les invasions de rumex auxquelles sont confrontés les agriculteurs qui, pour s'en débarrasser, utilisent des pesticides difficilement acceptables pour les chargés de mission. Les solutions mécaniques respectueuses de l'environnement apparaissent insuffisantes à l'égard de ces plantes nitrophiles qui profitent des sols fortement chargés en azote. Si les chargés de missions reconnaissent alors l'importance d'une gestion en amont et de long terme incitant les agriculteurs à ne pas laisser les machines à traire trop longtemps au même endroit, ils reconnaissent dans le même temps les difficultés qu'ils éprouvent à faire passer ce message.

*« Le problème c'est que nous, si on lui dit quelque chose avec nos connaissances actuelles, c'est « pas de produits chimiques ». Et qu'est ce qu'on peut lui dire d'autre parce que les produits qui sont en vente sur le marché, ils sont agréés et on n'a pas nous d'informations qui nous permettent de dire celui-ci il est meilleur ou plus mauvais qu'un autre par rapport au sol et à la biodiversité et c'est quand même tous des produits phytocide. (...). Alors accepter que dans un parc national on balance des produits phytocide donc biocide qui tue la vie même si on les met pied par pied. D'ailleurs le rumex on ne peut pas donc c'est toute une zone, ça va dans le sol, ça va dans l'eau, c'est difficile ». Chargé de mission*

C'est bien cette absence de propositions concrètes que pointent encore du doigt les agriculteurs à propos de la controverse autour des contaminations entre faune sauvage et faune domestique, autour des produits nécessaires au traitement des animaux. Les agriculteurs ne remettent pas ici en cause l'expertise scientifique des chargés de mission du siège. Ce qu'ils pointent du doigt, c'est bien l'absence de solution de remplacement et la stérilité des réunions à répétitions révélant non seulement la méconnaissance des pratiques agricoles de la part du siège mais aussi l'ignorance dans laquelle ils se trouvent des pratiques pastorales.

*« L'année dernière il y a une réunion, c'était le pompon. Nos animaux sont traités pour les parasites, sur le dos il y a des parasites, les mouches etc et le produit avec lequel on traite, soit disant n'est pas le bon produit. Peut être, personne ne discute. Ils sont venus faire une réunion avec les représentants des labos, en fait c'était une guerre entre les laboratoires, des vétérinaires des agents scientifiques du parc et nous on était là au milieu. Mais c'est ce qu'on leur demande, nous on s'en fout du produit, mets A mets B, moi je m'en fou si à la fin du compte c'est efficace pour mon animal et que ça ne me coûte pas plus cher que la normal, au contraire ». Agriculteur*

Les agriculteurs apparaissent parfois plus virulents et pointent du doigt le caractère à la fois incertain du diagnostic et la posture systématique que les agents adoptent en faveur de l'environnement. C'est notamment le cas autour de la controverse qui entoure la contamination entre faune sauvage et faune domestique. Celle ci pointe néanmoins un second reproche que les agriculteurs adressent au parc : lorsque le parc propose des solutions, il ne se soucierait que très peu de la faisabilité de leur mise en œuvre. Si la solution du parcage des animaux permet de trancher la controverse, le parc n'envisagerait pas les conséquences de ce dispositif pour les agriculteurs, ne prendrait pas suffisamment en compte la nature et la temporalité de l'activité agricole, le manque à gagner que constitue le gardiennage et les coûts qui y sont inévitablement associés. Il est vrai que la clôture et le gardiennage permettent de résoudre non seulement ces problèmes de contaminations mais aussi les problèmes associés à la présence du loup, associé à la présence de patoux mobilisés pour surveiller les troupeaux mais parfois relativement agressifs à l'égard des touristes. Néanmoins, la clôture n'est pas non plus la panacée et provoque d'autres problèmes au premier rang desquels figure le piétinement.

*« Aujourd'hui on a le loup et il faut mettre en place des mesures de protection c'est à dire qu'il faut parquer pendant la nuit sur des zones plates, et on en a pas 50000 en zone de haute montagne donc c'est souvent les mêmes zones et forcément au bout d'un moment ça fait du piétinement et donc au bout d'un moment ça abîme les prairies...et si le parc a une solution on est prêt sauf si la solution c'est de faire disparaître les brebis on sera pas d'accord. Y en a raz le bol de ces discussions. Effectivement, piétinement autour des blocs de sel, forcément ça piétine autour...faut arrêter et relativiser la chose. Ces comportements me dépassent. Nous on veut bien mettre en place des mesures contre le loup et forcément ça piétine, sinon faut ré-autoriser la chasse au prédateur et on n'en reparle plus. Faut savoir ce qui est le plus important. C'est des choses que je laisse plus passer maintenant. On leur a dit 10000 fois, ça me saoule ». Agriculteur*

C'est bien cette méconnaissance de pratiques pourtant ancestrales de même que l'incohérence des recommandations du parc et la stérilité des interminables réunions que les agriculteurs pointent ici du doigt.

## 2) Quand l'enjeu économique fédère la relation entre agriculteurs et élus

Si les agriculteurs de la Maurienne ne voient pas le parc comme un allier potentiel dans la défense de leurs intérêts, ils ne voient pas non plus les stations comme une menace dans leurs

pratiques pastorales. Les stations de ski de la Maurienne, loin d'offrir le même kilométrage de piste que leurs homologues de Tarentaise, ne représentent pas une réelle menace en matière de réduction des prés de fauches et plus généralement de foncier. Alors que les pistes de ski fournissent un accès privilégié aux agriculteurs qui doivent faire monter leurs troupeaux dans les alpages l'été, les vaches participent à l'entretien du paysage en broutant l'herbe et contribuent ainsi à un meilleur enneigement. Activités touristiques et activités pastorales semblent présenter ici une relative complémentarité.

*« Après avec le domaine skiable, c'est des prés de pâture donc il y a une complémentarité de paysage et d'usage et ça pose pas de problème. Après tout le monde vit du tourisme ici, donc si on n'avait pas de tourisme on n'aurait pas d'agriculture non plus. En haute Maurienne on est sur un tissu très dynamique au niveau agricole. C'est donc complémentaire » Agriculteur*

Il est vrai que la plus-part des agriculteurs sont ici pluri-actifs et vivent du tourisme. L'hiver, ces agriculteurs sont pisteurs, perchmans ou moniteurs de ski. Si les stations fournissent de l'emploi, la clientèle qu'elles drainent permet aux agriculteurs de développer une vente directe particulièrement rémunératrice. La valorisation des produits bénéficiant d'une AOC beaufort et contribuant au caractère lucratif de la coopérative compense aisément les craintes de certains agriculteurs quant à l'autonomie fourragère qu'implique le cahier des charges associé à cette appellation.

*« Moi je suis moniteur de ski et je vends bien sur des virages, mais je vends autant de kilos de fromage en faisant des virages qu'en dehors et ben même à bac plus 7 ou plus 8, si vous êtes capables de faire comprendre cela, il faudra venir m'aider c'est impossible. Moi j'ai toujours dit si vous voulez que le parc marche, il faut que le local se l'approprie ». Agriculteur*

Dans cette perspective, agriculteurs et stations prennent leur distance à l'égard du parc et plus précisément à l'égard de sa direction. C'est bien ce que l'on peut observer dans le soutien que les élus apportent aux agriculteurs contre la direction du parc. Nous retrouvons alors les critiques prenant comme point d'appui l'importance des dossiers de compensation et la lourdeur d'un établissement public privilégiant trop fréquemment les enjeux environnementaux aux enjeux économiques.

## **B) La difficile posture des agents de terrain**

### **1) Entre coercition et pédagogie : moduler l'application de la règle**

Les personnels de haute Maurienne ne parlent pas de leur travail dans les mêmes termes que leurs homologues de Tarentaise. En effet, il ne s'agit pas tant de contourner les stations en travaillant en périphérie du système que de nouer un contact étroit avec la population agricole. C'est bien ce dont témoigne le chef de secteur suivant reconnaissant le changement d'attitude de son équipe à l'égard des agriculteurs et les efforts que les agents déploient pour éviter la posture du chacun chez soi, défaire les discours caricaturaux qui mettent en scène la figure du bureaucrate d'un côté et celle du pollueur de l'autre.

*« Au début on le faisait pas à force de se faire pourrir mais c'est ce que je leur dis aux paysans : « les agents ils touchent le SMIC. Quand vous les voyez vous leur rentrez dedans pire que si ils étaient responsables de tous les malheurs du monde ». Faut les comprendre, je ne les forcerai jamais ! Au début ils ne voulaient pas en entendre parler. Mais maintenant ils*

*font plus attention, ils ne rentrent plus dans un agent comme ils rentreraient dans le directeur». Agent*

Il ne s'agit pas simplement d'assurer ici les missions de veille faunistique et floristique et d'exercer une police de l'environnement, il ne s'agit pas simplement de prendre en compte l'aspect humain et de communiquer dans une démarche pédagogique les intentions du parc. Plus que cela, les agents négocient la prise en compte des enjeux environnementaux en relâchant l'application systématique de la règle. C'est bien ce qu'évoque le chef de secteur suivant reconnaissant qu'il ne s'agit pas de fermer les yeux sur les infractions mais de vendre une souplesse à l'égard de la réglementation à laquelle sont régulièrement confrontés les agriculteurs.

*« Fermer les yeux, c'est pas le cas, par contre on a des alternatives. Voilà. C'est facile de verbaliser une pauvre madame en vacances ici qui va cueillir deux fleurs, 900 balles. Ce qui est moins facile, c'est quand on est un paysan et qu'on a des locaux ici en zone quasi rouge. C'est là que le réglementaire pour moi personnellement, c'est un outil. Des fois ça sert, des fois ça nous dessert. C'est toute la difficulté d'un agent de terrain qui est assermenté pour faire respecter une loi, mais à des moments vaut mieux aller voir la personne et dire « voilà, on a tel souci, nous ce qu'on souhaite c'est que ça aille pas plus loin, on aimerait que... Qu'est ce que vous en pensez ? On s'arrange » Et des fois y'a moyen, des fois pas, faut verbaliser. Ce qui est difficile c'est décider quant est ce qu'on verbalise, ou qu'on dit vous vous arrêtez, on corrige, on recommence » Agent*

C'est bien aussi, d'une certaine manière, cette capacité d'arbitrage entre les différents événements auxquels ils sont confrontés qui constitue l'intérêt de leur métier.

## 2) La production juridique en continue : les règles secondaires

Si les agents prennent leurs distances à l'égard de la règle et ne considèrent plus nécessairement celle-ci comme un point de référence obligé, il s'agit alors de composer avec la diversité des positionnements plus ou moins répressifs ou permissifs des personnels quant au respect de l'environnement, de composer avec les différentes manières de concevoir son travail. Etablir une position commune assurant la cohérence des démarches demande un véritable investissement de la part de ces agents. La tâche apparaît d'autant plus difficile que les recrutements ont été ouverts à un concours national et s'est traduit par l'arrivée d'un personnel hétérogène.

*« Mais ça pèse très lourd parce qu'on a de plus en plus d'agents qui viennent des corps de police, ONC, et vous savez qu'on est le même corps, la pêche, la chasse et les parcs. Et avant ce domaine était plus simple, y'avait plein de gens qui venaient des vallées, on était déjà souple. D'ailleurs ces corps de police nous l'ont assez reproché. Maintenant on a des gens qui viennent de corps de police pure. Les gens de l'ONC, si le bracelet il est mal coché, il est mal coché, y'a pas une demi seconde de question à se poser, sanction. Nous des gens qui arrivent comme ça chez nous, ça prend du temps de les convaincre que cette politique sert pour développer d'autres choses et que c'est quand même bien mieux d'avancer ensemble dans un sens plutôt que de taper sur tout ce qui bouge, mais des fois dans les équipes c'est pas simple. Parce qu'il y a des agents qui me disent « moi mon boulot, le mec il doit passer là il est passé à côté pourquoi on le verbalise pas ? » Agent*

Dans cette perspective, les réunions de secteurs apparaissent bien comme un moment décisif où sont harmonisés les points de vue. Il s'agit bien de créer à cette occasion une représentation partagée des problèmes environnementaux comme des solutions à préconiser, d'adopter une démarche commune et, finalement, de se doter de nouvelles règles. Si la

modulation de l'application de la règle apparaît comme une ressource importante dans les négociations que les agents entretiennent avec les agriculteurs, elle conduit aussi les agents à travailler l'articulation entre, d'une part, la personnalisation de réponses sur mesure produites par le parc et, d'autre part, la cohérence et la lisibilité de l'ensemble des actions déployées par les agents sur l'ensemble du secteur.

*« Mais alors nous on est vraiment une super équipe, et on discute de ces choses là. Y'a des réunions de secteur tous les mois. Y'en a un qui dit « attends, ça c'est pas normal ». Donc là ben ça arrive sur la table, et puis voilà il dit qu'est ce qu'on fait ? On en discute tous, qu'est ce qu'on fait, quels sont nos objectifs, et y'en a un qui dit « oui mais attends, on n'est pas dans la loi » alors faut argumenter... Et puis on a la chance de s'en sortir comme ça en général. Et s'il faut que je fasse un choix je le fais, si le choix est trop difficile, je le fais remonter au niveau de mon directeur « voilà je suis dans telle situation, arguments pour, arguments contre, voilà qu'est ce que je fais ? » Agent*

Nous retrouvons sur ce point toute la place des règles secondaires qui nous présentent une production juridique en continue, calibrant ses interventions selon les infractions constatées.

### **III) Un décrochage entre le siège et le local**

Si les agents de terrain de nos deux secteurs nous montrent deux manières contrastées de travailler à la prise en compte des enjeux environnementaux sur leur territoire, nous pouvons désormais tenter de remonter aux pratiques de la direction pour comprendre comment celle-ci compose avec la diversité des dossiers qui lui sont soumis dans le contexte particulier de la loi 2006 consacrant l'ouverture du parc sur la zone périphérique.

#### **A) Une prise en charge plus amont des dossiers**

##### **1) Les trois leviers de la direction : expertise technique, soutien financier et compétence réglementaire**

Le parc, en faisant partie des institutions amenées à se prononcer sur les dossiers d'aménagement, souhaite d'abord apporter une expertise technique aux communes et soutenir les dossiers qui prendraient en compte les recommandations de l'établissement public en matière environnementale. C'est bien dans cette perspective que les personnels de Chambéry ont lancé un projet d'épuration des effluents des fromageries en alpage, ont aidé au montage d'un projet de requalification d'un site présentant un monolythe intéressant, ont soutenu aussi le projet d'un élu souhaitant la création d'un espace muséographique. Le parc met non seulement les compétences de ses chargés de mission et des éventuels membres du conseil scientifique au service des projets respectueux de l'environnement dans le cadre de partenariats techniques mais se présente aussi comme un soutien dans l'obtention des fonds dont les communes ont fréquemment besoin pour mener à bien leur projet. C'est notamment le cas pour cet espace muséographique, qui nous montre comment le parc mobilise ses ressources techniques et financières, sa connaissance des potentiels organismes financeurs à même de soutenir les projets des élus. En argumentant en faveur de ces aménagements, certaines communes ont ainsi pu bénéficier des soutiens de la région mais aussi de l'état à travers le fond national pour l'aménagement et le développement du territoire.

*« En plus, pour rénover le bâtiment qui est un ancien presbytère, le parc a donné un avis favorable argumenté pour que la commune puisse bénéficier de crédits du FNADT donc*

*fonds nationaux et a donné aussi un avis favorable auprès de la région qui a apporté des financements régionaux à ce projet donc le parc a apporté un appui technique en conseillant la commune pour le contenu de son espace de sa scénographie et à apporter un appui financier, en apportant des sous du parc mais aussi en donnant un avis favorable argumenté au conseil régional et au FNADT ». Direction parc*

Aux partenariats techniques et financiers que la direction du parc cherche à nouer avec les élus s'ajoute par ailleurs des partenariats de nature réglementaire. Il s'agit non seulement d'intéresser les communes par les avis que le parc est en mesure de donner au sein de la zone périphérique, mais aussi d'autoriser ou non les aménagements dans la zone cœur pour laquelle le parc est décideur. Si le décret de 63 interdit un certain nombre de gros travaux dans le cœur du parc, il soumet aussi un certain nombre d'aménagements plus modestes à l'autorisation du directeur qui dispose alors d'un pouvoir de dérogation intéressant auprès des communes dont une partie du territoire se trouve entre le cœur et l'aire d'adhésion.

*« Par contre une commune qui nous dirait moi je ne veux pas vous connaître et qui va nous pondre un projet qui concerne un petit bout du cœur parce que ça serait en zone périphérique mais ça concernerait un petit bout du cœur on n'aurait pas du tout été associé on dirait allez vous faire voir. Donc on peut montrer qu'on peut être intéressant pour les communes y compris réglementairement parce que le réglementaire du cœur dépend bien du parc. Si le décret dit tel type de travaux est soumis à l'autorisation du directeur et bien c'est la que le directeur peut dire oui ou non. Donc s'il y a un bon partenariat avec la commune, si le projet a été vu avec la commune et qu'en plus le décret de création du parc prévoit que c'est le directeur qui donne l'autorisation le directeur peut dire oui votre projet on l'a monté ensemble ok. Tout ça, c'est dans la mesure où il y a un vrai partenariat en amont du projet »  
Direction parc*

En cherchant à nouer des partenariats à la fois techniques, financiers et réglementaires, en cherchant à s'impliquer le plus en amont possible sur les dossiers de manière à sortir d'une politique simplement réactive qui constate simplement les aménagement et sanctionne les éventuels débordement au décret de 63, le parc cherche ainsi à restaurer ses relations avec les communes.

## 2) Les limites du partenariat

Néanmoins, les élus restent extrêmement méfiants à l'égard de ce soudain intérêt de l'établissement public dans la zone périphérique et évoquent tout d'abord un fort sentiment de trahison à l'égard de la direction. A suivre leur discours, le parc aurait négocié son entrée sur le territoire par d'alléchantes promesses de développement économique aux communes qui n'auraient pas été tenues.

*« Il y avait au départ une enveloppe financière qui était prévue pour aider des projets, je sais que ça allait même directement aux communes de la zone périphérique, donc ils y trouvaient un avantage. Et assez rapidement cette enveloppe n'a plus existé donc plus d'argent et du coup ils ne voyaient plus les avantages sachant que parallèlement le parc n'allait pas vraiment les aider pour soutenir des projets même indépendamment d'une enveloppe qui n'existait plus pour la zone périphérique donc oui, ils ont gardé cette image là ». Direction parc*

Si le sentiment de trahison apparaît toujours aussi vivace dans les propos des élus, c'est qu'un événement plus récent est venu réactualiser le sentiment de frustration des élus. Alors que le parc s'était engagé à créer de l'emploi en privilégiant l'embauche des populations locales, les recrutements des agents ont été ouverts à un concours national. Loin de soutenir l'activité économique de la commune et de maintenir les populations au pays, les élus ont une fois de

plus le sentiment de s'être fait gruger dans la mesure où cette ouverture du concours s'est faite au détriment des candidats locaux. Les élus pointent du doigt l'arrivée d'un personnel souvent très diplômé mais ne connaissant que très mal la montagne et adoptant fréquemment une politique particulièrement répressive à l'égard des contrevenant au décret de 1963.

Nous touchons là au deuxième volet de critiques avancées par les élus qui pointent non seulement les promesses non tenues mais aussi les contraintes supplémentaires associées à ce nouvel interlocuteur ne prenant pas suffisamment en compte les réalités économiques des communes et les pratiques traditionnelles qui y ont cours. C'est bien, encore une fois, le siège du parc et non les agents de terrain qui concentrent l'essentiel de leurs critiques.

*« Même si, aujourd'hui, les agents participent à la vie locale. Moi, c'est le reproche que je fais en permanence au directeur du parc. Je lui dis : « aujourd'hui, vous nous mettez encore une étude sur la faune et la flore, il faut arrêter ! » » Elu*

Si les élus associent à l'arrivée du parc et à son activisme dans la zone cœur un fort sentiment de trahison et de dépossession, on comprend que les efforts actuels de la direction pour s'impliquer plus directement dans la zone périphérique suscitent une vive méfiance de la part des élus. Alors que les élus ont fréquemment tendance à couper les ponts avec le parc, celui-ci est fréquemment associé trop tardivement au projet et apparaît contraint de radicaliser sa position. Il s'agit alors simplement d'exprimer son avis sur le projet en l'état ce qui peut naturellement tendre les relations lorsque celui-ci est négatif.

*« C'est vrai que volontairement ou pas, souvent on est associé trop tard pour pouvoir jouer à l'amont et faire passer un petit peu plus à gauche ou plus à droite. Donc si on a un projet qui est tout ficelé qui nous arrive, des fois c'est difficile de dire c'est mieux que ça passe là et nous on ne peut que dire « cela ne peut pas nous aller ». Et c'est pour ça que c'est mieux en nouant des partenariats, en faisant savoir qu'on peut être un partenaire pour être plus en amont ». Direction parc*

C'est bien cette réticence que la direction du parc ressent encore lorsqu'elle élabore des documents pour les communes ayant simplement comme objectif de valoriser leur patrimoine. Alors que ces documents présentent la richesse naturelle de ces communes à travers des fiches milieux et des fiches espèces présentant par ailleurs un zonage trop grossier pour pouvoir être mobilisé contre un projet d'aménagement, la direction du parc rencontre des difficultés à intéresser des élus. En dépit du caractère imagé de ces documents proposés gratuitement aux communes et co-écrits avec une commission désignée par le maire lui-même, les élus associent à ce document un risque de contraintes supplémentaires. Plutôt que d'entrer dans cette logique partenariale que nous avons déjà évoquée, un certain nombre d'élus apparaissent d'avantage occupés à conserver la maîtrise de leur territoire. C'est bien ce dont témoigne l' élu suivant qui, après avoir pointé les velléités rationalisatrices et uniformisantes de la loi 2006, explique comment il classe les chemins de sa commune pour conserver un droit de circulation.

*« Malheureusement, je vous avoue qu'on est obligés d'aller dans un sens qui n'a pas lieu d'être. Par exemple, la loi Montagne, faite à la hussarde sans prendre en compte les montagnards, elle interdit l'utilisation des engins motorisés dans les espaces naturels. Ben nous, on va classer tous nos sentiers. Ca sera tous des chemins ruraux, comme ça on aura le droit d'aller dessus. Je vous dit pas le boulot. On est obligés de parer les choses. Alors qu'on fait des arrêtés municipaux et on interdit. Mais si vous voulez, il faut qu'on arrive à garder la maîtrise. Et la seule possibilité que ça soit géré par l'arrêté municipal c'est que ça soit le maire qui prenne la décision. on veut que ça soit le maire qui décide et pas quelqu'un d'autre ». Elu*

Si la direction du parc rencontre d'importantes difficultés à enrôler les communes dans sa démarche, elles rencontrent par ailleurs d'importantes difficultés dans la gestion des dossiers qui sont tout de même soumis.

## **B) La difficile posture des agents de terrain**

Que l'on suive l'activité des agents de la Maurienne ou de la Tarentaise, les personnels du parc, loin de couper les ponts avec le terrain dans ce qui pourrait s'apparenter à un repli bureaucratique (réf), développe un activisme important en direction des acteurs locaux. De nombreux agents reconnaissent l'importance d'entretenir ces relations au quotidien avec les différents usagers du territoire locaux et pointent du doigt le travail important que nécessite cette activité. Néanmoins, c'est bien cette mission de contact qui fonde à la fois la légitimité de leur action sur le territoire comme l'intérêt de leur métier qui apparaît selon eux de plus en plus menacée par une direction réclamant des actions visibles et quantifiables. De nombreux agents pointent à cet égard du doigt une bureaucratisation de l'établissement public remettant en cause les sorties terrain.

*« Cette tournée journalière c'est quand même un excellent moyen de toucher différents acteurs, que ce soit des randonneurs, des habitants, des alpagistes, des chasseurs, ... Donc on en fait quand même pas seulement un outil de suivi du milieu naturel et de surveillance, mais aussi de contact. Et c'est la partie sur laquelle on rogne toujours. C'est la partie qui n'est pas quantifiable. On a des contrats d'objectifs, des lourdeurs pour moi administratives, pour justifier les moyens qu'on va avoir, mais il faut faire attention à ne pas confondre les objectifs et les actions. Moi je dis tout le temps qu'il faut qu'on fasse attention à ne pas passer tout notre temps à prévoir et évaluer et à ne rien faire au milieu. Parce que c'est possible, on peut le faire mais localement on n'est pas attendu là-dessus »*

Il est vrai que l'importance des réunions que ces agents pointent du doigt leur montre aussi la diversité des points de vue qui coexistent au sein de leur direction et renvoyant, pour une bonne part, à l'étendue des missions du parc qui doit à la fois soutenir des activités en matière de développement économique des communes et soutenir les initiatives en matière de protection environnementale. Lorsque les chefs de secteurs font remonter à leur direction certains projets par rapport auxquels ils sont sollicités, ils se retrouvent fréquemment avec des réponses difficilement compatibles, chaque chargé de mission investissant la question qui lui est posée de ses enjeux et de sa sensibilité.

*« Je préférerais ne pas être en porte à faux mais on est sollicité par des partenaires comme une commune, ils ont besoin d'argent, la commune qui dit « on veut faire tel aménagement, qu'est ce qu'on fait ? » « Ben euh je sais pas trop » Je vais voir le chargé de mission faune « ouh là ! Faut surtout pas toucher », le chargé de mission aménagement « oui oui oui, il faudrait faire ça c'est important pour les partenariats » donc on fait quoi ? ». Agent*

Du même coup les agents pointent du doigt le temps que réclament les arbitrages entre ces missions qui apparaissent fréquemment contradictoire et l'importance des négociations que réclame le dépassement de tels conflits révélant, sur chaque dossier, des manières diverses de travailler l'action environnementale. Si les chargés de mission parviennent le plus souvent à se mettre d'accord, c'est le manque de réactivité que les agents pointent le plus souvent du doigt. Confrontés à la population au quotidien, c'est bien ce manque de réactivité qui les place parfois dans une situation difficilement tenable et nuit gravement à leur crédibilité sur le terrain. C'est bien ce type de difficultés qu'évoquent le personnel suivant qui, après avoir interdit un petit cabanon en tôle de quatre mètres carrés, est confronté à la construction sauvage d'un grand bâtiment de 100 mètres carrés sur deux étages et par rapport auquel il a besoin du soutien de sa direction.

*« Y'a des tiraillements entre les différents services qui peuvent être très forts. Ce qui me gêne dans tout ça, ce n'est pas le tiraillement, c'est que les partenaires en face, ça traîne un mois, ça traîne 6 mois, ça traîne un an. Et donc c'est nous qui sommes à l'interface entre les locaux et la direction. Donc ça, on va dire que c'est du fonctionnement interne qui peut avoir un impact assez fort sur la vision du parc. C'est notre crédibilité. Moi j'ai des dossiers en jeu, chaque jour qui se lève je baisse les oreilles en me disant « pourvu que ça avance » notamment en terme réglementaire des PV qu'on a mis». Agent*

A suivre le discours des agents, cette cohérence des actions et des éventuelles sanctions du parc est d'autant plus décisive que l'ensemble de la population suit généralement de près ces altercations avec l'établissement public. On imagine bien que si les chefs de secteurs sont déjugés par le siège, ils apparaissent largement décrédibilisés auprès de la population et rencontrent d'autant plus de difficultés à influencer sur les pratiques des usagers. C'est bien la manière dont leur direction priorise les dossiers que pointent du doigt les agents de terrain. On peut alors se demander si l'efficacité de cette régulation et la proximité des agents avec les usagers ne participent pas de la fabrication du discours parfois relativement virulent que nous avons déjà évoqué à l'égard de la direction du parc. C'est bien en effet cette critique de la bureaucratisation de l'établissement que nous retrouvons dans les propos des usagers du territoire. Dans cette perspective on peut s'interroger quand aux effets d'un tel système qui continue de produire ce découplage que l'on retrouve entre les agents de terrain sur les secteurs et les chargés de mission de la direction.

## **Conclusion**

Si l'ensemble des usagers de la Vanoise que nous avons rencontré reconnaissent aujourd'hui le caractère exceptionnel de leur territoire et la légitimité de l'interventionnisme du parc en zone cœur, si cette zone est aussi bien mieux connue des agents qu'il y a une quarantaine d'années, il faut bien y voir le fruit du travail des personnels qui ont travaillé pendant plus de quarante ans à la connaissance du milieu et à la surveillance des pratiques qui s'y déroulent. Néanmoins, le succès de l'installation du parc sur le territoire s'est traduit par une relative défiance des usagers à l'égard de l'établissement public cherchant aujourd'hui, sous l'impulsion de la loi 2006, à étendre son domaine d'intervention à la zone périphérique. Ce moment nous est apparu particulièrement intéressant pour saisir le caractère hybride de l'activité d'un parc travaillant conjointement aux enjeux scientifiques et politiques, pour mieux comprendre, aussi, les mécanismes qui fabriquent la porosité ou l'étanchéité des territoires aux injonctions environnementales qui leurs sont soumis et qui, chemin faisant, conditionnent la portée effective des politiques de la nature.

Au sein de la tarentaise, d'abord, la politique du parc vient butter sur l'alliance entre les gérants de stations de ski et les maires. Alors que les stations proposent des emplois et financent des équipements au sein des communes, les maires facilitent l'installation des promoteurs immobiliers et travaillent au montage des dossiers nécessaires à l'installation de nouvelles remontées mécaniques. Si les agents de terrain sont les premiers à dénoncer ces équipements qui détériorent les espèces naturelles et leur milieu de vie, génèrent un tourisme de masse peu respectueux de l'environnement, ils ne disposent que de peu de ressources pour endiguer l'expansionnisme des domaines skiables. Dans cette perspective, les agents de terrain se replient sur les missions traditionnelles de veilles écologiques et de police environnementale, travaillent à la prise en compte des enjeux environnementaux dans le cadre d'actions souvent ponctuelles et hétérogènes avec les acteurs qui paient les coûts de cette régulation, nous donnent à voir finalement une première articulation très spécifique entre expertise scientifique et compétence politique.

Au sein de la Maurienne, ensuite, la situation nous est apparue différente. Les agents du parc retrouvent ici davantage la main que leurs homologues Tarentaisiens. En effet, ils parviennent à influencer sur les pratiques agricoles en négociant l'application de la règle et en modulant les sanctions qui s'y rapportent. Si ce relâchement à l'égard du règlement prive les agents d'un référentiel qui n'a jamais toutefois été totalement clair et univoque, ils construisent aussi des règles secondaires lors de leurs réunions de secteur et fabriquent ainsi une homogénéité dans le traitement des dossiers. C'est bien ici que se négocie le compromis entre l'application stricto sensu de la règle permettant de traiter de manière standardisée de nombreux cas et un traitement plus personnalisé et coûteux des dossiers, que se donnent à voir aussi une autre articulation entre expertise scientifique et compétence politique. C'est bien, finalement dans ces hybrides que se joue l'efficacité de la politique environnementale portée par le parc.

## **Bibliographie**

- Boudon R. (1993), *Effets pervers et ordre social*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Callon M., Lascoumes P., Barthe Y. (2001), *Agir dans un monde incertain*, Paris, Seuil.
- Châteauraynaud C., Torny D. (1999), *Les sombres précurseurs : une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Paris, EHESS.
- Crozier M., Friedberg E., (1977), *L'acteur et le système*, Paris, Le Seuil.
- Lascoumes P. (1995), « Les arbitrages publics des intérêts légitimes en matière d'environnement », *Revue française de sciences politiques*, Vol. 45, n°3, pp. 396-419.
- Le Galès P. (1995), « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue française de science politique*, Vol. 45, n°1, pp. 57-95.
- Lemieux C., Barthe Y. (1998), « Les risques collectifs sous le regard des sciences du politique-nouveaux chantiers, vieilles questions », *Politix*, n°44, pp. 7-28.
- Lomborg B. (2004), *L'écologie sceptique. Le véritable état de la planète*, Le Cherche-Midi [édition originale, 2001, Cambridge University Press sous le titre : *The Skeptical Environmentalist. Measuring the Real State of the World*]
- Meauz I. (2003), *Histoire et mémoires du parc national de la Vanoise – 1921- 1971 : la construction*, Grenoble, Revue de géographie alpine.
- Mermet L., Billé R., Leroy M., Narcy J. B, Poux X. (2005), « L'analyse stratégique de la gestion environnementale : un cadre théorique pour penser l'efficacité en matière d'environnement », *Natures Sciences Sociétés*, 13, pp. 127-137.
- Musselin C. (2005), « Sociologie de l'action organisée et analyse des politiques publiques : deux approches pour un même objet ? », *Revue française de science politique*, Vol. 55, n°1, pp. 51-71.
- Selmi A. (2006), *Administrer la nature. Le parc national de la Vanoise*, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme et les éditions Quae.